REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Aménagement d'un lotissement rue Rencontre
sur la commune de Guer

Date et heure limites de réception des offres :
jeudi 17 décembre 2026 à 12h00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Aménagement d'un lotissement rue Rencontre sur la commune de Guer
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 4
2.3 - Variantes 4
2.4 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 5
3.1 - Désignation de l'acheteur 5
3.2 - Représentant de l'acheteur 5
3.3 - Maîtrise d'œuvre 5
3.4 - Contrôle technique 5
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 5
4 - Conditions relatives au contrat 5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 5
5 - Contenu du dossier de consultation 6
6.1 - Documents à produire 6
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 7
7.1 - Transmission électronique 7
7.2 - Transmission sous support papier 7
8 - Examen des candidatures et des offres 8
8.1 - Sélection des candidatures 8
8.2 - Attribution des marchés 8
9 - Renseignements complémentaires 10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 10
9.2 - Procédures de recours 10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne : Aménagement d'un lotissement rue Rencontre sur la commune de Guer

Lieu(x) d'exécution : Rue Rencontre
56380 Guer

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Terrassements, assainissement et voirie
02	Réseaux AEP
03	Espaces verts

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
01	45233120-6	Travaux de construction de routes
01	45233220-7	Travaux de revêtement de routes
01	45233222-1	Travaux de pavage et de resurfaçage de chaussées
01	45232411-6	Travaux de construction de canalisations d'eaux usées
01	45232130-2	Travaux de construction de canalisations d'eaux pluviales
02	45232150-8	Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau
03	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : Mairie de Guer
Place de l'Hôtel de Ville,
56380 Guer

3.2 - Représentant de l'acheteur

Représentant de l'organisme acheteur : Monsieur le Mairie

3.3 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par : BET TECAM
Agence de Lorient
200 Rue François Groult
56850 CAUDAN

3.4 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont prévus pour cette opération.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Les plans
- Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux
- Les études géotechniques

Il est remis gratuitement à chaque candidat.
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :
Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Pouvoir de signature	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches.megalisbretagne.org.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : adresse de l'acheteur.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	30.0
2.1-Indications concernant la provenance des fournitures, les références des fournisseurs correspondants et les fiches techniques à joindre obligatoirement.	*5.0*
2.2-Description des moyens humains et des moyens matériel affectés au chantier détaillés par tâches et phases	*5.0*
2.3-Planning organisationnel détaillé par phase de réalisation et en faisant apparaitre les points d'arrêts du chantier, la date de démarrage au plus tôt par rapport à la date prévisionnelle de démarrage et les dates de fermeture de l 'entreprise (comptant dans les délais globaux)	*10.0*
2.4-Déroulement opérationnel détaillé du chantier avec la pertinence et la cohérence du déroulement et du phasage du chantier avec la pertinence et la qualité du plan de signalisation et plan de circulation du chantier	*10.0*
3-Critère environnementale	10.0
3.1-Indication pour les matériaux éligibles prévus au marché, les quantités totales mises en œuvre et les quantités de matières recyclées incorporées. Les matériaux proposés devront respecter les prescriptions et performances techniques du CCTP. Notation : ≥ 50 % = 5 pts ; ≥ 40 % et < 50 % = 4 pts ; ≥ 30 % et < 40 % = 3 pts ; ≥ 20% et < 30 % = 2 pts ; ≥ 10 % et < 20 % = 1 pt ; < 10 % ou absence d'engagement = 0 pt.	*5.0*
3.2-Renseignement des principaux flux nécessaires à l'exécution du marché : - nature du matériau ou déchet, origine ou destination, tonnage prévisionnel et- distance aller simple entre le chantier et le site concerné. Pour chaque flux : impact (t.km) = tonnage × distance aller simple. Note C = (impact total en t.km de l'offre présentant l'impact le plus faible / impact total en t.km de l'offre analysée) × 5.	*5.0*

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	30.0
2.1-Indications concernant la provenance des fournitures, les références des fournisseurs correspondants et les fiches techniques à joindre obligatoirement	*5.0*
2.2-Description des moyens humains et des moyens matériel affectés au chantier détaillés par tâches et phases	*5.0*
2.3-Planning organisationnel détaillé par phase de réalisation (y compris entretien) et en faisant apparaitre les points d'arrêts du chantier, la date de démarrage et les dates de fermeture de l'entreprise (comptant dans les délais globaux)	*10.0*
2.4-Déroulement opérationnel détaillé du chantier avec la pertinence et la cohérence du déroulement et du phasage du chantier avec la pertinence et la qualité du plan de signalisation et plan de circulation du chantier	*10.0*
3-Critère environnementale	10.0
3.1-Indication des quantités estimatives de déchets verts générées par les prestations, les quantités réemployées ou valorisées et les filières prévues. Taux = quantité réemployée ou valorisée / quantité totale générée. Notation : ≥ 90 % = 5 pts ; ≥ 80 % et < 90 % = 4 pts ; ≥ 70 % et < 80 % = 3 pt ; ≥ 60 % et < 70 % = 2 pts ; ≥ 60 % et < 50 % = 1 pts ; < 50 % ou absence d'engagement = 0 pt.	*5.0*
3.2-Le candidat renseignera les principaux flux nécessaires à l'exécution du marché : nature du matériau ou déchet, origine ou destination, tonnage prévisionnel et distance aller simple entre le chantier et le site concerné. Pour chaque flux : impact (t.km) = tonnage × distance aller simple. Note C = (impact total en t.km de l'offre présentant l'impact le plus faible / impact total en t.km de l'offre analysée) × 5.	*5.0*

Pour le lot n°03

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	30.0
2.1-Indications concernant la provenance des fournitures, les références des fournisseurs correspondants et les fiches techniques à joindre obligatoirement	*5.0*
2.2-Description des moyens humains et des moyens matériel affectés au chantier détaillés par tâches et phases	*5.0*
2.3-Planning organisationnel détaillé par phase de réalisation (y compris entretien) et en faisant apparaitre les points d'arrêts du chantier, la date de démarrage et les dates de fermeture de l'entreprise (comptant dans les délais globaux)	*10.0*
2.4-Déroulement opérationnel détaillé de l'exécution des travaux d'entretien des espaces verts pendant la période de garantie	*10.0*
3-Critère environnementale	10.0
3.1-Indication des quantités estimatives de déchets verts générées par les prestations, les quantités réemployées ou valorisées et les filières prévues. Taux = quantité réemployée ou valorisée / quantité totale générée. Notation : ≥ 90 % = 5 pts ; ≥ 80 % et < 90 % = 4 pts ; ≥ 70 % et < 80 % = 3 pt ; ≥ 60 % et < 70 % = 2 pts ; ≥ 60 % et < 50 % = 1 pts ; < 50 % ou absence d'engagement = 0 pt.	*5.0*
3.2-Le candidat renseignera les principaux flux nécessaires à l'exécution du marché : nature du matériau ou déchet, origine ou destination, tonnage prévisionnel et distance aller simple entre le chantier et le site concerné. Pour chaque flux : impact (t.km) = tonnage × distance aller simple. Note C = (impact total en t.km de l'offre présentant l'impact le plus faible / impact total en t.km de l'offre analysée) × 5.	*5.0*

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches.megalisbretagne.org

Cette demande doit intervenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 10 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416
Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416
Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416
Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/